

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la Foi, etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James George Aylwin Creighton*, écuyer,

SALUT :

A. CAMPBELL, }
Procureur-général } Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité,
Canada. } l'habileté et l'intégrité de vous, dit *James George Aylwin*
Creighton, écuyer, nous vous avons nommé et constitué et,
 par ces présentes, nommons et constituons, maître en chancellerie de notre Puissance du *Canada* pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie par nous ou par le dit Sénat du *Canada*, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en chancellerie du *Canada*.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en chancellerie du *Canada*, durant notre bon plaisir avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, Gouverneur Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-septième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de notre Règne le quarante-sixième.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,
 Secrétaire d'Etat.

L'honorable président informe la Chambre que *Edouard Joseph Langevin* écuyer, et *James Adamson*, Ecuyer, greffier et assistant-greffier du Sénat, ont été nommés commissaires sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux membres du Sénat du *Canada*.

Les dites commissions ont été alors lues comme suit :—